

DÉLIBÉRATION N° 319 DU BUREAU SYNDICAL DU 08 MARS 2023

Date de la convocation : mercredi 01 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 10

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 29 juin 2022 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ETAIENT PRESENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président
M. Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
M. Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
M. Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président
M. Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président

M. Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président
Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Présidente
M. Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président
Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur

ETAIENT EXCUSES :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
M. François CRESTA, 2^{ème} assesseur
Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur
Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur
Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

M. Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur
M. Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Marielle DIVAY, Adeline PEROTIN, Catherine HAEGHAERT, Chloé BECU, Margot PASQUER, Gwenaëlle BOURDEAU, Marie-Pierre LEKKE, Matthieu LEMPENS, Steve LAETHEM, Arnaud QUESNOY et Mme Stéphanie STIERNON.

OBJET : Renouvellement de contrat de chargé de mission énergie**Monsieur le Président expose**

Monsieur Alexandre CHATON occupe actuellement le poste de chargé de mission énergie au sein du pôle Energie-Climat du Syndicat Mixte. Il fait partie des 4 Conseillers en Energie Partagée actuellement en poste pour accompagner les communes adhérentes au Service Energie Collectivités.

Son CDD de 9 mois arrivant à échéance, l'offre d'emploi a été publiée sur le site emploi-territorial. Un candidat, non titulaire d'un concours de la fonction publique territoriale, a postulé auprès du Syndicat Mixte. Compte tenu des missions réalisées dans le cadre de ses fonctions au sein du pôle et en l'absence de candidature plus pertinente, il est proposé de prolonger les missions de Monsieur Alexandre CHATON et de renouveler son contrat pour 9 mois.

LE BUREAU DECIDE, à l'UNANIMITE (10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De renouveler le contrat de Monsieur Alexandre CHATON, chargé de mission énergie pour un CDD de 9 mois à compter du 01 mai 2023 ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait à Douai, le 09 mars 2023

Le Président,



Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

DÉLIBÉRATION N° 320 DU BUREAU SYNDICAL DU 08 MARS 2023

Date de la convocation : mercredi 1^{er} mars 2023

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 10

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 08 mars 2023 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Lionel COURDAVAULT, Président

Mr Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président

Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président

Mr Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président

Mr Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président

Mr Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président

Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Président

Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président

Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente

Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur

Mr François CRESTA, 2^{ème} assesseur

Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur

Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

Mr Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

Mr Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur

Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Chloé BECU, Adeline PEROTIN, Gwenaëlle BOURDEAU, Marielle DIVAY, Catherine HAEGHAERT, Steve LAETHEM, Marie-Pierre LEKKE, Matthieu LEMPENS, Margot PASQUER, Arnaud QUESNOY et Mme Stéphanie STIERNON.

OBJET : Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de préservation du cycle de l'eau

Monsieur le Président expose

Les caractéristiques géologiques confèrent au Grand Douaisis une importante ressource en eau souterraine lui permettant d'alimenter notamment en eau potable le territoire mais aussi les territoires voisins tels que la métropole lilloise ou le valenciennois.

Néanmoins, les propriétés du sous-sol rendent vulnérables la ressource en eau aux pollutions. Malgré les nombreuses initiatives en faveur de sa protection (Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) de Férin, de l'Escrebieux et de Scarpe Aval...), le SAGE Artois-Picardie 2016-2021 révèle un mauvais état chimique des masses d'eau souterraines compte-tenu des pressions liées à l'aménagement du territoire et aux activités humaines.

Par ailleurs, les élus se sont engagés dans le SCoT à mener une étude sur le cycle de l'eau visant à améliorer la connaissance et à préciser, à terme, les orientations et objectifs inscrits dans le SCoT. Il est proposé que cette étude soit conçue comme un outil d'aide à la décision permettant d'éclairer les choix futurs des élus en matière d'aménagement du territoire. Aussi, il est proposé de conférer à cette étude quatre dimensions :

- Une dimension pédagogique afin de sensibiliser et d'améliorer la connaissance des élus et des partenaires aux enjeux liés à la préservation du cycle de l'eau ;
- Une dimension préventive en évitant à terme les mesures curatives permettant de réduire les pressions exercées sur la ressource en eau ;
- Une dimension qualitative en proposant des solutions d'aménagements qui concourent à réduire les pressions sur la ressource en eau, voire à les compenser ;
- Une dimension anticipatrice en formulant des objectifs et orientations qui pourront trouver une traduction dans le SCoT dans le cadre de son évolution.

Il est proposé que cette étude s'organise en trois phases successives :

- La première vise à améliorer la connaissance relative au fonctionnement du cycle de l'eau, à identifier les pressions qui pèsent sur cette ressource et à définir les enjeux en matière d'aménagement du territoire.
- La deuxième évalue les conséquences futures de la mise en œuvre du SCoT sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (économique, sociale, socio-économique, santé, biodiversité...).
- La troisième s'intéresse à proposer le cas échéant des évolutions relatives aux objectifs et orientations du SCoT, des outils opérationnels permettant un aménagement du territoire garant de la ressource en eau, et des secteurs propices à la renaturation et à la désimperméabilisation.

Compte-tenu de l'expertise de l'association douaisienne ADOPTA en matière de gestion durable des eaux pluviales, de ses compétences reconnues nationalement, de ses aptitudes pédagogiques et son expérience de concertation auprès d'acteurs novices, il est proposé de contracter un partenariat avec ADOPTA afin d'accompagner et conseiller le SCOT GRAND DOUAISIS tout au long de cette étude.

Cette étude présente un caractère innovant et expérimental que ce soit par son approche (préventive et anticipatrice), par ses objectifs, par son périmètre et par la structure qui la porte. Cette étude pionnière pourrait être reproductible sur d'autres territoires de SCoT. Pour ces raisons, cette étude pourrait bénéficier de soutiens financiers dans le cadre notamment de dispositifs dérogatoires.

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITE (15 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- de valider le principe d'engager d'une consultation en vue de la passation d'un marché pour la réalisation d'une étude sur la préservation du cycle de l'eau ;
- d'autoriser le Président à signer un contrat de partenariat avec l'association ADOPTA pour accompagner le SCOT Grand Douaisis lors de cette étude et tout avenant associé à l'exécution de ce contrat ;
- d'autoriser le Président à signer tout contrat, avenant ou convention permettant de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de la réalisation de la présente étude ;
- D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la réalisation de cette étude au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.

Fait à Douai, le 08 mars 2023



Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :